

Le soulagement de la fin du protocole sanitaire

Article rédigé par *Le Figaro*, le 09 mars 2022

Source [Le Figaro] : L'allègement des restrictions se poursuit en entreprise, où le port du masque ne sera plus obligatoire la semaine prochaine.

Le retour à la vie d'avant-Covid se poursuit. Le 14 mars, le protocole sanitaire sera levé en entreprise, a annoncé le ministre du Travail Élisabeth Borne ce mardi sur LCI. «*On va reprendre des règles normales en entreprise*», a-t-elle ainsi indiqué.

Élisabeth Borne précise en revanche qu'il faudra «*continuer évidemment à appliquer des règles d'hygiène*», parmi lesquelles le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux. «*Les règles de distance vont disparaître*», de même que celles appliquées dans la restauration collective, a-t-elle précisé.

Plus de protocole, mais un «guide»

En ce qui concerne le télétravail, «*on avait déjà rendu la main aux entreprises*», il dépend donc déjà de «*règles qui se définissent dans le dialogue social au sein des entreprises*», a rappelé la ministre. Un guide repère sur les «*mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique*», partagé par la ministre aux partenaires sociaux, doit remplacer le protocole national en entreprise.

«*Dans les circonstances actuelles où le virus continue à circuler, les salariés qui le souhaitent pourront continuer à porter un masque, sans que l'employeur ne puisse s'y opposer*», indique ce guide. «*Le référent Covid-19 poursuit ses missions. Dans les entreprises de petite taille, il peut être le dirigeant. Il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés*», précise-t-il.

Allègement global des restrictions

Cette mesure va de pair avec un allègement de restrictions annoncé la semaine dernière par le premier ministre Jean Castex. En effet, le gouvernement avait choisi le 14 mars comme date de fin de l'obligation de présentation du passe vaccinal dans certains lieux publics (restaurants, cinémas, bars, théâtres...) ainsi que la levée du port du masque obligatoire dans les lieux où il était encore requis. Seule exception: les transports en commun, où il faudra toujours se munir d'un masque.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

<https://www.lefigaro.fr/societes/elisabeth-borne-annonce-la-fin-du-protocole-sanitaire-en-entreprise-le-14-mars>

09/03/2022 06:00